



Barreau de Laval



Le JBL Électronique



En bref : Le mot du bâtonnier / Activités à venir / Le Jeune Barreau
Formation / Barreau vert / Saviez-vous que...

Le mot du bâtonnier

Un mot (ou deux) du Bâtonnier

Bonne et Heureuse Année à tous.

En cette vingtième année d'existence du Barreau de Laval, de nombreux enjeux apparaissent.

En effet, la « refonte » du Code de procédure civile coïncide avec notre démarche relative aux juridictions concurrentes avec les Barreaux de Montréal et Laurentides-Lanaudière.

Les réactions des Barreaux susmentionnés ont provoqué une réflexion additionnelle du Conseil du Barreau de Laval, à telle enseigne qu'un Mémoire a été adressé à la Commission des Institutions afin de présenter différentes suggestions toutes reliées à une plus grande accessibilité à la justice.

J'ai été invité au Salon Rouge de l'Assemblée Nationale pour présenter le mémoire du Barreau de Laval le 19 janvier dernier où je m'y suis présenté en compagnie de Me Francis Gervais et il vous est loisible de visualiser cet échange d'idées avec le lien suivant :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-39249.html>

Vous serez alors à même de constater par vous-même que le Barreau de Laval n'a et n'a toujours eu, que l'intérêt supérieur du justiciable dans ses représentations. »

Pour les intéressés, il vous est loisible de visualiser la prestation du Barreau des Laurentides-Lanaudière devant la Commission des Institutions du 17 janvier dernier avec le lien suivant :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-38941.html> »

Il est possible que le résultat de ces démarches soit connu à la fin du mois de mars prochain.

Par ailleurs, lors du Conseil Général du mois de décembre dernier, les membres ont été alertés de la fragilité de nos protections technologiques, à savoir qu'il était particulièrement aisé à un habile utilisateur d'internet d'avoir accès au serveur de notre cabinet juridique et la représentante du Barreau nous a affirmé en avoir été témoin à Montréal.

Ainsi, il vous est possible de vérifier vos protections ou les mettre en place en utilisant le lien internet suivant :
[guideTI,barreau.qc.ca](http://guideTI.barreau.qc.ca)

Dans un autre ordre d'idée, il m'importe de vous informer qu'une nouvelle déclaration commune de dossier complet en matière civile (Cour Supérieure) devra être produite par les parties dans le district de Laval à compter du 7 mars 2012 (voir lien sur le site du Barreau de Laval) et il est à prévoir une nouvelle déclaration commune de dossier complet en matière familiale à être utilisée en avril ou mai 2012 (document à venir).

Enfin, je tiens à vous remercier pour votre présence en grand nombre aux différentes activités du Barreau et souhaite que cette tendance se maintienne.

Monsieur le bâtonnier Jacques Trudeau

Activités à venir

5 mai 2012 – assemblée générale annuelle précédée de deux formations accréditées par le Barreau du Québec

12 juin 2012 – tournoi de golf annuel du Barreau de Laval

L'Association du Jeune Barreau de Laval

Activité de simulation de plaidoiries

Les 17 et 18 janvier 2012 dernier avait lieu la simulation de plaidoirie organisée par le Jeune Barreau de Laval. La première journée de formation invitait les participants à plaider devant l'Honorable juge Michel Lalande de la Cour municipale de Laval. Les quatre participants devaient donc plaider devant le juge qui leur soumettait ensuite ses commentaires et/ou recommandations.

En bref, les enseignements de l'Honorable juge Lalande peuvent se résumer ainsi :

- 1) TOUJOURS regarder le juge dans les yeux ;
- 2) L'avocat doit dégager de la crédibilité et donc avoir toujours l'air convaincu de sa position; Il ne doit pas proposer mille et une hypothèses;
- 3) L'avocat doit maîtriser son dossier et ne pas chercher à travers ses documents, et surtout il doit se souvenir du nom des témoins;
- 4) Ne pas faire de longue pause. Même lorsque l'on cherche on continue de parler;
- 5) Ne pas avancer quelque chose de vague, sans réponse précise. Par exemple, ne pas dire que la poursuite n'a pas rempli son fardeau sans plus. Il faut dire en quoi;
- 6) Détruire les arguments de la partie adverse. Ne pas juste se contenter de faire une défense, mais aussi de miner la position de la partie adverse;
- 7) Ne pas reprendre tous les faits, le juge a entendu la preuve, juste reprendre les faits qui appuient notre position;
- 8) Présenter au juge un plan de plaidoirie, une structure. Par exemple : Monsieur le juge, je vais d'abord vous exposer les faits, ensuite les questions en litige, ensuite la jurisprudence et je conclurais avec la crédibilité des témoins ...
- 9) Ne pas expliquer tout le droit applicable. Seulement indiquer (cibler) quel est le point en litige. Par exemple, c'est une question d'interprétation du texte de loi et ensuite indiquer notre point de vue.

Beaucoup d'autres conseils ont été fournis aux participants. Nous vous invitons donc à participer à la prochaine activité de plaidoirie qui est certainement très instructive et constructive. En effet, vous aurez droit à des commentaires sur mesure.



En terminant, le comité du Jeune Barreau de Laval vous rappelle la tenue de sa populaire activité de karting :

Me Jean-François Gagnière, président du Jeune Barreau de Laval

Formation

29 février – 9h30 à 11h30 – Midi-conférence sur *La recherche UNIK en information juridique* (voir pièce attachée)
15 mars – 9 h30 à 11h30 – Midi-conférence sur *La recherche UNIK en information juridique* (voir pièce attachée)

Précédant l'assemblée générale annuelle :

- 4 mai 2012 – Formation en familial donnée par Me Michel Tétreault
- 4 mai 2012 – Formation donnée par Me Daniel Gardner sur *l'évaluation du préjudice corporel en matière civile*

Le Barreau "vert"

Encore sous le choc de votre dernier plein d'essence à 85\$? Frustrés par notre hiver de pluie et de verglas. Le Comité de l'environnement du Barreau de Laval, vous invite à prendre connaissance de son article sur la voiture électrique et le Circuit électrique au Québec. Veuillez cliquer sur le lien suivant :



Par ailleurs, n'oubliez pas la journée de la terre dimanche le 22 avril prochain. Pourquoi-pas louer une Leaf de Nissan chez Communauto pour cette journée. Tout d'un coup vous y prenez goût! Prenez-vous d'avance.

Nous vous rappelons aussi qu'il serait souhaitable lors de vos achats de papeterie que vous achetiez du papier portant les logos suivants:

[Canadian Standards Association \(CSA\)](#)

[Le Forest Stewardship Council \(FSC\)](#)

[Sustainable Forestry Initiative \(SFI\)](#) »

Me Richard Letendre, bâtonnier sortant et président du comité sur l'environnement du Barreau de Laval

Saviez-vous que...

La Cour du Québec et ses juges étudient actuellement la possibilité d'accélérer le traitement de différentes requêtes, à savoir :

- ✓ REQUÊTE EN PROLONGATION DU DÉLAI DE L'INSCRIPTION POUR ENQUÊTE ET AUDITION
- ✓ REQUÊTE POUR EXCEPTION DÉCLINATOIRE - (Article 163 C.p.c.)
- ✓ REQUÊTE EN CAUTIONNEMENT POUR FRAIS - (Article 152 C.p.c.)
- ✓ REQUÊTE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT DE PLAIDER- (Article 192 C.p.c.)
- ✓ REQUÊTE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT DE COMPARAÎTRE - (Article 192 C.p.c.)
- ✓ REQUÊTE POUR PRÉCISIONS - (Article 168.7 C.p.c.)

Vous serez informés, sans délai, de tout changement éventuel dans la façon de procéder, via notre site Internet.

Soyez aux aguets !

Des avis de dossiers inactifs à la Cour du Québec devraient vous être transmis prochainement, et ce, concernant les dossiers qui ne procèdent pas et qui sont stagnants depuis plusieurs années.

Le Conseil général a résolu le 30 mars dernier d'approuver la mise en place d'une mesure administrative permettant à un(e) nouvel(le) assermenté(e) de bénéficier d'une réduction sur sa cotisation au Tableau de l'ordre comme suit :

- aucune réduction pour les demandes couvrant les mois d'avril à juin ;
- 25% de juillet à septembre ;
- 50% d'octobre à décembre.

Le CAIJ "NOUVEAU" est arrivé – [détails sur le site Web du Barreau de Laval](#)

Pour tous les détails, consultez le site web du Barreau de Laval >

Conception visuelle par : [BlankFactory Design Inc.](#)